

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 6 novembre 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Divers organes de presse viennent de relater la problématique de l'utilisation dysfonctionnelle des médias électroniques chez les enfants et les jeunes.

Sans vouloir minimiser les bienfaits de la révolution digitale, les consommateurs ne semblent pas toujours informés sur les risques que peuvent comporter ces nouveaux instruments, plus spécifiquement sur le bien-être et la santé des enfants.

Ainsi, les experts, dont des pédiatres et pédopsychiatres, montrent du doigt l'exposition précoce des enfants aux tablettes numériques et aux smartphones. Leur utilisation comme compagnon de jeu permanent ou »babysitter« pratique les plongeant dans un monde virtuel et irréel, ne permettrait plus aux enfants de découvrir et d'interagir avec le monde réel. Certains retards scolaires, troubles du comportement, voire lésions cérébrales ou même dépendance physique et psychique à l'écran en seraient les conséquences.

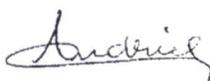
En outre, les responsables du service de consultation « Ausgespillt » géré par « Anonym Glécksspiller asbl » n'ont pas manqué de signaler déjà en 2016 qu'ils n'arrivent plus à satisfaire les demandes de consultations croissantes pour enfants et jeunes, sujets d'utilisation dysfonctionnelle des médias électroniques. Ils ont déploré les moyens insuffisants dont ils disposent pour traiter ces cas.

Aussi, le gouvernement développe les ressources pédagogiques numériques au sein de l'enseignement dans le cadre de sa stratégie digital(4)education. Entre autres, l'introduction à grande échelle de tablettes numériques (I-Pad) dans les lycées en fait partie.

Au vu de ces informations, j'aimerais poser plusieurs questions à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

- Mesdames et messieurs les ministres, ne pensent-ils pas qu'il faudrait prendre au sérieux les cris d'alarme des différents experts?
- Le gouvernement envisage-t-il une campagne d'information permettant d'attirer l'attention sur les risques que peuvent comporter l'utilisation des médias électroniques et de promouvoir l'apprentissage de bonnes pratiques comportementales en la matière? Si non, quelles mesures préventives préconise-t-il?
- Sur quelles études scientifiques le gouvernement se base-t-il afin d'introduire les ressources pédagogiques numériques au sein de l'enseignement, notamment pour ce qui est de l'âge des élèves et de leur durée d'utilisation?
- L'introduction de manuels scolaires digitaux ne serait-elle pas au dépens d'une pratique de l'écriture manuelle qui favorise, quant à elle, la mémorisation et la fixation en profondeur des contenus d'apprentissage?
- Existe-t-il des règles uniformes dans les différents établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire en ce qui concerne le maniement de smartphones dans l'enceinte des bâtiments scolaires ? Si oui, lesquelles? Si non, le gouvernement projette-t-il d'éditer des lignes directrices à ce sujet?
- Le gouvernement dispose-t-il de statistiques faisant état des problèmes de santé liés à l'utilisation dysfonctionnelle des médias électroniques? Si non, n'estime-t-il pas qu'il serait utile de recenser à l'avenir ce type de problèmes? A-t-il l'intention de renforcer les moyens des divers services concernés pour en assurer le traitement?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Sylvie Andrich-Duval
Députée



Réponse de Madame la Ministre de la Santé, de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n° 3431 du 6 novembre 2017 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval concernant "Utilisation dysfonctionnelle des médias électroniques chez les enfants et les jeunes".

La prise de conscience de la problématique de la présence et de l'utilisation de plus en plus universelle et précoce des moyens de médias électroniques, ainsi que des conséquences éventuelles sur la santé physique, psychique et sociale des enfants est un souci partagé par beaucoup de parents, d'experts de l'enfance et de l'adolescence, notamment aussi par les sociétés pédiatriques et pédopsychiatriques.

Le Gouvernement étant tout à fait conscient des risques d'une utilisation dysfonctionnelle des médias électroniques, ce sujet est particulièrement pris en compte tant dans le domaine de l'éducation non-formelle que formelle. Quand il s'agit de sensibiliser les jeunes aux risques et aux opportunités qui découlent de l'utilisation des médias électroniques, il y a lieu de faire la distinction entre les médias en tant qu'outils visant à soutenir et favoriser les apprentissages, et les médias en tant que contenu didactique.

A l'heure actuelle, les services du ministère de la Santé au Luxembourg ne disposent pas de statistiques faisant état de problèmes de santé éventuels directement liés à l'utilisation, respectivement l'utilisation dysfonctionnelle des moyens technologiques électroniques.

La « Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung » (BzgA) a fait une étude en 2015 pour analyser les comportements des jeunes en relation avec des jeux PC et internet. Cette publication montre qu'environ 14 % des jeunes entre 14 et 24 ans peuvent avoir un comportement problématique et environ 2,5 % des personnes de cette même tranche d'âge peuvent avoir un comportement dépendant envers l'utilisation de l'internet.

L'utilisation disproportionnée des médias électroniques peut poser des problèmes de santé sur plusieurs niveaux, notamment liés aux postures inadaptées prolongées, la sédentarité et le comportement alimentaire.

Une bonne éducation à l'utilisation des médias électroniques tout en mettant l'accent sur un comportement sain avec des activités physiques des jeunes et la sensibilisation sur les bonnes postures sont essentiels pour que les jeunes puissent pleinement profiter des outils nouveaux sans risquer des problèmes de santé physique dans le futur.

Les risques liés à une utilisation inappropriée des technologies d'information et de communication (TIC) ont notamment été à l'origine de BEE SECURE, initiative commune du Ministère de l'Économie, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. BEE SECURE a été mis en place en 2010 comme prolongement du projet « Luxembourg Safer Internet –LuSi ».



L'initiative BEE SECURE englobe les actions au niveau de la sensibilisation à une utilisation plus sécurisée des nouvelles technologies de l'information et de communication. De très nombreuses campagnes ont été menées ces dernières années, tant à l'attention des élèves que du grand public et des parents. L'équipe de BEE SECURE offre de nombreuses formations pour les élèves et les enseignants. À titre d'exemple, la campagne « BEE BALANCED », menée à l'échelle nationale durant l'année scolaire 2013/14, a sensibilisé les jeunes et leur entourage (parents, éducateurs, enseignants) aux risques liés à une utilisation trop intensive des nouveaux médias. La campagne a promu un équilibre entre l'utilisation des nouveaux médias et le recours aux loisirs « offline » dans les domaines culturels et sportifs. Dans le cadre de la campagne, 30.000 dépliants et 2.700 affiches ont été distribués.

Depuis 2013, le sujet de l'utilisation raisonnable des nouvelles technologies d'information et de communication fait partie intégrante des formations BEE SECURE, obligatoires aux classes de 7^e, et élargies aux classes de l'enseignement fondamental, aux maisons relais et maisons de jeunes ainsi qu'aux parents. À noter qu'actuellement BEE SECURE organise 900 formations en classe.

Dans cette optique, l'introduction de l'utilisation de tablettes dans le contexte scolaire aide à promouvoir une utilisation raisonnable des outils connectés. La cyber-dépendance étant souvent liée à l'isolation et au retrait social, l'utilisation pratique de tablettes et d'autres appareils connectés dans le cadre pédagogique et accompagné peut être considérée comme élément du travail de prévention de la dépendance.

Ainsi, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE) mettent en œuvre et accompagnent des projets pédagogiques basés sur le travail avec des tablettes numériques dans les lycées depuis quatre ans. Actuellement, quelque 2.000 tablettes sont utilisées dans le cadre de la stratégie nationale de déploiement de classes iPad appelée « one2one ». De manière générale, il est à noter que de plus en plus de demandes émanent des enseignants pour pouvoir utiliser des outils électroniques en classe afin d'être en mesure de personnaliser les apprentissages des élèves. Il est cependant évident qu'il ne suffit nullement d'équiper les écoles en matériel informatique, mais qu'il est tout aussi important de concevoir, développer et mettre à disposition des matériels et contenus didactiques adaptés. Les effets bénéfiques que peut avoir un emploi réfléchi et approprié des médias électroniques dans l'enseignement ont été démontrés par de nombreuses études. Des médias didactiques modernes, adaptés aux besoins des élèves, revigorent leur motivation puisqu'ils permettent un apprentissage personnalisé et donc potentiellement plus efficace.

Le projet « one2one » vise particulièrement les élèves des classes inférieures et supérieures de l'enseignement secondaire classique et général. Au cours de leur scolarité à l'enseignement fondamental, ces élèves ont avant tout acquis des compétences de base à l'oral, en écrit, en lecture et en mathématiques à l'aide d'outils d'apprentissage plus classiques, où l'écriture manuscrite joue un rôle très important. Cette pratique ne sera pas perdue pour autant au lycée,



étant donné que les élèves n’y écriront pas exclusivement à l’aide d’un clavier, mais tout aussi bien à la main.

Quant à l’utilisation par les élèves de téléphones et appareils mobiles privés dans l’enceinte des établissements scolaires, il incombe aux communautés scolaires d’en fixer le cadre et les modalités par voie d’un règlement d’ordre interne. Il ne serait pas opportun d’en interdire l’utilisation de façon globale alors que nous vivons dans une « société connectée » et qu’une éducation aux médias est dans l’obligation d’aider les jeunes à développer les compétences requises pour se servir des médias de façon responsable. Il s’agit de sensibiliser les jeunes aux risques et au potentiel des médias électroniques afin de leur permettre de prendre des choix réfléchis quant à leur utilisation personnelle.

Afin d’analyser la situation de la cyber-dépendance, une étude sur l’utilisation des technologies d’information et de communication par les enfants et les jeunes a été initiée par le Service national de la jeunesse et menée en partenariat avec l’association « Anonym Gléckspiller » et l’Université du Luxembourg. Cette étude a montré que l’âge de la première utilisation de l’Internet diminue continuellement. En 2014, l’âge moyen était de 8,2 ans (mesuré auprès des enfants âgés de 10 à 11 ans au moment de l’étude). D’un côté, l’étude confirme une utilisation positive de l’Internet par les enfants et les jeunes, notamment via les appareils mobiles (Smartphones). D’un autre côté, la durée d’utilisation est parfois intense. Chaque dixième enfant présente une intensité d’utilisation pouvant être qualifiée de dysfonctionnelle par les chercheurs.

Les détails de l’étude peuvent être consultés sur les sites suivants :

- <http://www.gouvernement.lu/5036346/08-jugendliche-internet>
- https://www.en.uni.lu/universite/actualites/a_la_une/studie_mit_acht_jahren_schon_ins_internet

Afin d’agir contre les problèmes liés à la dépendance, les ministères à l’initiative de BEE SECURE soutiennent l’association « Anonym Gléckspiller » dans leur travail d’aide aux victimes de cyber-addiction depuis 2013. Le Ministère de la Santé soutient financièrement l’association « Anonym Gléckspiller » en ce qui concerne la prise en charge thérapeutique de personnes qui présentent des cyber-addictions. Il est prévu qu’un soutien financier supplémentaire soit assuré à partir de 2018 par le Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse pour l’information, la formation et la sensibilisation du grand public et plus spécifiquement des enfants et des jeunes sur les risques de l’utilisation excessive d’Internet, des jeux électroniques et des addictions qui peuvent en résulter.